

## JUSTIN BRIDOU ne donne pas un sou

Comment accroître les ventes de « bâtons de berger » **JUSTIN BRIDOU** ? En organisant un jeu avec obligation d'achat, permettant de gagner l'un des deux lots de 10 000 € constituant la dotation.

C'est ainsi que le jeu « Que feriez-vous avec 10 000 € ? » s'est déroulé du 16 août au 31 octobre 2016.

Deux moyens étaient à la disposition du client pour gagner cette somme :

- ⇒ en achetant en magasin l'emballage contenant un saucisson factice ;
- ⇒ en participant sur internet à un jeu avec instant gagnant.

Contacté par le Réseau anti-arnaques, le service consommateurs du groupe **AOSTE**, propriétaire de la marque **JUSTIN BRIDOU**, confirme qu'aucun lot n'a été gagné.

Ce résultat était prévisible :

- ⇒ pour le premier cas (*achat en magasin*), le saucisson factice a pu rester en entrepôt ou n'a pas intéressé l'acheteur ;
- ⇒ pour le second canal, le principe de l'instant gagnant « fermé » est pénalisant : si aucun consommateur ne joue au moment de l'instant gagnant le lot est perdu.

Il aurait suffi d'organiser une opération avec instant gagnant « ouvert » pour que le lot soit reporté sur le joueur suivant et soit donc gagné.

Certes, juridiquement, il n'existe aucune obligation de distribuer l'ensemble de la dotation de lots. Déontologiquement, un engagement de l'organisateur à verser la valeur de la dotation à une association caritative constituerait un acte fort.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**